

Comité National de  
**TOURISME  
ÉQUESTRE**

*Le cheval*



**2<sup>È</sup>**

# CONGRÈS EUROPÉEN

## DES ITINÉRAIRES DE TOURISME ÉQUESTRE

**1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Liptovsky Mikulas - SLOVAQUIE

**2<sup>nd</sup> European Congress of Equestrian Tourism Routes**



**ACTES DU CONGRÈS**



# SOMMAIRE

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Sommaire .....                       | 3 |
| 1. Synthèse générale .....           | 4 |
| 2. Synthèses des interventions ..... | 8 |

## 1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

*En constante évolution depuis plusieurs décennies, les activités sportives et plus particulièrement les sports de nature trouvent aujourd'hui pleinement leur place dans les stratégies publiques locales, nationales voire européennes. Facteurs de cohésion sociale, moyens de promotion de l'image d'une région, ou leviers de développement économique, ces pratiques sportives singulières sont des atouts indéniables pour les territoires. De plus, l'engouement certain qu'ils suscitent n'est pas étranger à la croissance notable du nombre d'adeptes s'adonnant à leur pratique de prédilection sur des sites attractifs et réputés, en France et à l'étranger.*

*Dans ce contexte, la Fédération française d'équitation et le Comité national de tourisme équestre (FFE-CNTE), en partenariat avec la Fédération internationale de tourisme équestre (FITE), ont souhaité concrétiser leur volonté d'agir aux côtés des acteurs de loisirs sportifs de nature en organisant le 2<sup>e</sup> Congrès européen des itinéraires de tourisme équestre le mardi 1er octobre 2013 à Liptovsky Mikulas, en Slovaquie. Cette initiative s'est inscrite dans le cadre de la journée des partenaires du Nature & Sports Euro'Meet, qui se déroulait sur le même site du mercredi 2 au vendredi 4 octobre 2013. En s'associant à ces rencontres, les acteurs du tourisme équestre ont montré leur ambition de vouloir s'insérer dans une dynamique globale et européenne aux côtés des autres acteurs des sports de nature pour assurer le développement, la préservation et la pérennité de ces pratiques.*

*Durant cette journée, une trentaine de participants issus de 8 nations européennes se sont rassemblés pour faire suite aux travaux menés en 2012 et consolider les bases jetées lors de la première édition du congrès. Organismes nationaux de tourisme équestre (ONTE), certains Comités régionaux d'équitation (CRE) ou de tourisme équestre (CRTE) français mais aussi des acteurs privés du tourisme en région, sont venus assister et participer aux débats pour construire ensemble les bases du tourisme équestre de demain.*

*Une journée riche en échanges durant laquelle intervenants et congressistes ont pu interagir sur des questions liées à l'aménagement et à la pratique de la randonnée à cheval, à l'échelle nationale et européenne.*

### TOURISME ÉQUESTRE FRANÇAIS UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Depuis plusieurs années, la FFE-CNTE ne cesse de se doter de solides compétences en matière d'ingénierie, de coordination de projets, de stratégie, de communication, de formation, ... et confirme ainsi son statut de première nation de tourisme équestre en Europe. Ces travaux ont été l'occasion pour Bernard Pavie, Président du CNTE, et Christian Boyer, Secrétaire général du CNTE, de promouvoir une fois de plus le savoir-faire et l'expérience française au regard de cette pratique.



© CRTE Picardie

Pour structurer l'activité, le CNTE a mis en place une politique forte en faveur des itinéraires et hébergements de tourisme équestre notamment à travers un Schéma national de développement, dont les principaux axes ont été présentés lors du 1<sup>er</sup> congrès.

Outil modélisable de structuration de l'offre, une déclinaison régionale du schéma est aujourd'hui proposée aux CRTE pour les aider à mettre en œuvre, au niveau local, des actions en accord avec les objectifs nationaux et prenant en compte les caractéristiques spécifiques de leurs régions.

La mise en valeur des territoires par la pratique du tourisme équestre nécessite aujourd'hui une concertation avec les collectivités et institutions locales et une collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués au sein des loisirs sportifs de nature, dans un contexte actuel tourné vers l'Europe.

La constitution d'un réseau d'itinéraires et d'hébergements, en France comme à l'étranger, est un travail de longue haleine. Modèle utilisable et assimilable par les autres pays, le Schéma national a vocation à être décliné au niveau européen afin de mener une réelle politique du tourisme équestre à cette échelle.

## AGIR AUX CÔTÉS DES SPORTS DE NATURE

A travers la politique menée au niveau national, la FFE-CNTE s'implique activement pour la sauvegarde des chemins et la pratique de la randonnée aux côtés des acteurs de sports et de loisirs de nature. Formalisée par la signature de conventions avec la Fédération française de randonnée pédestre, la Fédération française de cyclotourisme et l'Organisme national des forêts, ses relations doivent maintenant être étendues par delà nos frontières.

Dès la première édition du congrès, la nécessité de se rapprocher des autres acteurs de sports de nature au niveau européen s'était déjà faite jour. Plusieurs acteurs issus de ces pratiques étaient venus présenter leurs modes de fonctionnement et leurs projets. Un point d'honneur avait été mis sur le transfert d'expériences et le partage des bonnes pratiques afin d'en reproduire ce qui fonctionne et d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans les autres activités.

Dans la volonté de renforcer les premiers liens établis, la FFE-CNTE a souhaité s'associer à la plus grande conférence des sports de nature en Europe pour organiser sa 2<sup>e</sup> édition du congrès. Elle positionne ainsi le tourisme équestre européen comme partie prenante des sports de nature et s'inscrit dans la ligne directrice du Nature & Sport Euro'Meet dont les objectifs sont :

- de promouvoir une culture commune européenne des loisirs sportifs de nature,
- de favoriser le transfert d'expériences en partageant les réussites et les difficultés,
- de favoriser la structuration d'un réseau européen des acteurs des sports de nature,
- de contribuer à la prise en compte des loisirs sportifs de nature dans les politiques publiques européennes du sport, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Dans un contexte où la préservation des espaces de pratiques relève de l'affaire de tous, l'ensemble des acteurs des sports de nature doivent œuvrer ensemble pour assurer la promotion et la conservation de ces espaces, favoriser les échanges entre les différentes activités et véhiculer les valeurs communes prônées par ces pratiques.





**DÉVELOPPER LES GRANDS ITINÉRAIRES EN EUROPE**



© Thomas Micoulet

De nombreuses régions ont choisi de miser sur le tourisme équestre pour promouvoir et dynamiser leur territoire à travers la création d'itinéraires équestres emblématiques. Durant ce congrès, certaines initiatives ont fait ressortir l'intérêt suscité par les politiques européennes pour ce type de projet.

Ces itinéraires remarquables, de grande ampleur, font partie intégrante de réelles stratégies de développement touristique qui impliquent l'ensemble des acteurs et des collectivités en charge du tourisme et des loisirs sportifs. Soutenus par les instances régionales et nationales, ils peuvent bénéficier à ce titre de financements européens, non négligeables pour le développement et la promotion de nos activités.

Les différents intervenants ont tenus à souligner lors des échanges que la mise en place de tels projets dépend en grande partie de moyens humains et financiers conséquents. A ce besoin de financements s'ajoute également la nécessité de structurer et d'aménager les espaces de pratiques au sein des différents territoires pour déployer une offre de qualité. Les infrastructures restent le support indispensable au développement de produits touristiques et innovants en matière de randonnée à cheval.

Véritables outils d'animation et d'attractivité touristique, ces itinéraires se veulent être une vitrine de la pratique, aussi bien au niveau local que national voir international. Cette offre doit servir de base pour développer un réseau européen des itinéraires équestres. Il incombe donc à chaque pays de s'appuyer sur les ressources offertes par l'Europe pour travailler sur des produits de randonnée structurés, accessibles au plus grand nombre.

Engagées dans cette démarche, la France et la Pologne, souhaitent ouvrir la voie aux autres pays dans ce domaine. A travers la mise en place d'une marque dédiée, le CNTE entend bien favoriser l'émergence de projets à vocation transnationale et européenne.

**SE RENCONTRER POUR ÉCHANGER ET CRÉER DES PARTENARIATS**



© FFE/EB

Partager, échanger, faire se rencontrer sont les principales motivations ressortant de l'organisation, devenue incontournable, de rassemblements fédérateurs tels que le 2<sup>e</sup> congrès européen des itinéraires de tourisme équestre.

Pour consolider et entretenir les liens créés lors de la première édition mais également dans l'optique de sensibiliser de nouveaux interlocuteurs au développement du tourisme équestre en Europe, le CNTE a souhaité renouveler cette expérience et porter cette démarche auprès des différents acteurs nationaux et européens.

D'autres partenaires ont été identifiés permettant ainsi de préciser la liste des interlocuteurs privilégiés en Europe en matière de tourisme équestre. La FITE, présidée par Hervé Delambre, a également pu nouer de nouveaux contacts notamment avec la République Tchèque, la Slovaquie et la Pologne. Ces rencontres sont de bon augure pour envisager l'entame d'une collaboration viable et durable avec ces

## 1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

différents pays. Ils pourraient venir grossir les rangs de cette entité, attestant ainsi de leur réelle volonté de s'impliquer aux côtés des autres ONTE en faveur d'un tourisme équestre tourné vers l'international.

Cet évènement a été l'occasion d'amorcer une mise en synergie des acteurs du tourisme équestre autour du développement et de la structuration des infrastructures au niveau européen. Les échanges doivent être menés et poursuivis au-delà de ces journées de travail, il incombe à chaque pays d'y contribuer en entretenant régulièrement les contacts pris à cette occasion. Ces relations doivent faciliter le transfert d'expériences, élément clé pour faire évoluer notre activité. Les meilleures d'entre elles doivent servir de modèle pour aider les pays et régions plus en difficulté à développer leur réseau de chemins et améliorer la qualité de leur pratique.

### VERS UNE ENTITÉ EUROPÉENNE DU TOURISME ÉQUESTRE



© DS Production

A travers l'organisation de congrès, le CNTE positionne l'avenir du tourisme équestre dans une dimension européenne. Il confirme ainsi sa volonté de porter cette activité au-delà de ses frontières et son rôle moteur en matière de coopération européenne dans ce secteur.

Les différents échanges ont permis de prendre conscience de la nature très variée des différents interlocuteurs et des degrés de développement de l'activité en fonction de l'organisation et de la structuration de chaque pays. Ainsi le réseau européen des sports de nature pourrait apparaître comme l'interlocuteur commun privilégié de l'ensemble de ces acteurs.

Ces deuxièmes rencontres ont permis de mettre en avant la nécessité de structurer ces actions au sein d'un organisme dédié, qui aurait du poids auprès des instances européennes et aurait vocation à :

- **défendre et promouvoir la pratique,**
- **harmoniser les législations pour favoriser le passage des frontières,**
- **développer les liaisons transfrontalières et les projets d'itinéraires européens,**
- **avoir plus de poids pour défendre la pratique à cette échelle.**

En effet, une volonté collective de tendre vers un réseau européen a été clairement exprimée et la poursuite des travaux devrait permettre de poser les bases d'un Schéma européen de développement des infrastructures du tourisme équestre. La mise en place d'un tel outil à cette échelle permettrait entre autre d'avoir plus de poids auprès des institutions nationales et européennes pour solliciter un soutien technique et financier dans le développement de projets d'envergure.

Cette seconde édition du Congrès européen des itinéraires de tourisme équestre a de nouveau tenu toutes ses promesses ce qui présage un bel avenir pour nos activités. Pour pérenniser ces actions dans le temps et continuer d'activer une dynamique européenne, le CNTE donne d'ores et déjà rendez-vous à l'ensemble des acteurs en 2015.

Retrouvez toutes les informations concernant le 2<sup>e</sup> Congrès Européen des itinéraires de tourisme équestre sur [ffe.com/tourisme](http://ffe.com/tourisme).

## 2. SYNTHÈSES DES INTERVENTIONS

### LA POLITIQUE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ÉQUESTRE : STRUCTURATION RÉGIONALE ET MOBILISATION EUROPÉENNE

#### « BERNARD PAVIE, PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE »



© FFE/EB

Le Comité national de tourisme équestre au sein de la Fédération française d'équitation a mené ces dernières années une politique forte en faveur des itinéraires et hébergements de tourisme équestre notamment à travers la mise en œuvre du Schéma national de développement des infrastructures. Cette implication témoigne d'une réelle volonté de développer cette pratique au niveau national mais également par delà les frontières.

Afin de poursuivre les actions menées dans le cadre de ce schéma, un nouveau plan d'action a été défini sur l'olympiade 2013-2016. L'objectif premier est d'assurer la continuité du tourisme équestre mais également de moderniser cette activité en s'appuyant sur 4 axes prioritaires :

#### LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



© S. Bourcier/CRTB

Le CNTE souhaite amplifier les opérations nationales de promotion des pratiques de l'équitation d'extérieur en proposant une palette d'activités diversifiées pouvant satisfaire le plus grand nombre. Pour conquérir de nouveaux publics, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des cavaliers et de l'évolution de leurs attentes pour adapter l'existant et proposer de nouveaux produits.

Le CNTE s'attèle également à la promotion des structures proposant une offre de qualité, inscrites dans une démarche de labellisation Centre de Tourisme Equestre ou Cheval Etape et faisant appel à des enseignants diplômés, spécialisés dans le tourisme équestre. Ces actions de promotion et de développement de l'équitation d'extérieur doivent être relayées et déclinées en région pour un meilleur rayonnement de la pratique.

#### LES INFRASTRUCTURES



Le dossier « infrastructures » qui désignent l'ensemble des éléments nécessaires à la pratique du tourisme équestre, en particulier à la randonnée, à l'itinérance à cheval ou en attelage, est le fer de lance de la politique menée par le CNTE en faveur du tourisme équestre. C'est un enjeu important dans le développement touristique et la valorisation des territoires ruraux.

Le Schéma national de développement des infrastructures du tourisme équestre conduit depuis 2009 a produit des effets concrets ressentis sur le terrain. Un bilan des actions menées depuis sa mise en place a permis de faire le point sur la progression des travaux et d'établir de nouveaux objectifs (retrouvez le bilan détaillé du schéma sur [www.ffe.com/tourisme/Gites-et-Chemins/Schema-National-de-developpement-des-infrastructures-du-tourisme-equestre-2009-2012](http://www.ffe.com/tourisme/Gites-et-Chemins/Schema-National-de-developpement-des-infrastructures-du-tourisme-equestre-2009-2012)).

Afin de renforcer ces avancées, la conduite du schéma va être poursuivie, grâce à la pérennisation de certaines opérations, à la création de nouveaux outils, et au déploiement des actions en région.

Une déclinaison régionale du schéma ainsi qu'un plan d'action régional, constituant la feuille de route de la période 2013-2016 dans le domaine des infrastructures, ont été diffusés à l'ensemble des Comités régionaux de tourisme équestre (CRTE), interlocuteurs privilégiés au niveau local. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes principaux :

- aménagement et vie des infrastructures,
- partage des informations,
- représentation du tourisme équestre,
- formation.

Chaque comité régional peut s'appuyer sur cette déclinaison du schéma afin de mener, au niveau local, une politique de développement des infrastructures du tourisme équestre qui s'inscrit dans les objectifs nationaux, tout en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de son territoire.



## 2. SYNTHÈSES DES INTERVENTIONS

Afin de proposer à un large panel de cavaliers et de meneurs potentiels des itinéraires de qualité associant la pratique de l'équitation d'extérieur aux aspects culturels, historiques, faunistiques et floristiques représentatifs d'un territoire, un label « Grand Itinéraire Équestre » est à l'étude. A travers la mise en place d'une marque dédiée, le CNTE souhaite assurer le développement et la promotion des grands itinéraires historiques et thématiques français pour garantir l'attractivité et la lisibilité des produits de tourisme équestre au niveau national mais également lui conférer une dimension européenne voire internationale.

L'organisation de congrès européens traduit également cette volonté de s'ouvrir vers l'Europe. Ces journées ont pour objectifs :

- **d'échanger et partager les différentes initiatives nationales et transfrontalières,**
- **d'analyser les modes de gestion du tourisme équestre en Europe,**
- **de valoriser les bonnes pratiques et favoriser le transfert d'expériences,**
- **de créer des outils communs et un réseau européen des itinéraires de tourisme équestre.**

Le CNTE invite, à travers ces rencontres, l'ensemble des pays européens à s'associer dans cette démarche pour œuvrer conjointement au développement de l'activité dans ses domaines les plus variés.

### LES MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

Pour soutenir l'organisation des manifestations régionales et accompagner les organisateurs de manifestations, le CNTE travaille sur la mise en place d'un outil informatique pour la gestion des manifestations non compétitives.

Cet outil a pour objectif de faciliter le traitement des inscriptions et de leur paiement et de satisfaire aux législations qui s'imposent aux organisateurs. Il donne également accès à un calendrier exhaustif des manifestations fédérales, permettant d'assurer la promotion de la pratique au niveau national.

Cet outil sera le support pour l'inscription du « Grand régional de tourisme équestre » (GRTE), marque déposée du CNTE. Le GRTE est un ensemble de manifestations supervisées par le CRTE comprenant un rallye à thème choisi et parrainé pour chaque département en lien avec le Comité départemental de tourisme équestre (CDTE). Cet événement est une incitation à la randonnée, faisant office de vitrine nationale, qui permet de fédérer les cavaliers et meneurs d'extérieur.

Un dispositif fédéral sera mis en œuvre pour accompagner les organisateurs dans la promotion et la communication de leurs événements.



© Vercors à cheval/La Chapelle en Vercors

### LES OUTILS

Afin de développer ces grands sujets, le CNTE s'appuiera sur l'ensemble des outils à sa disposition avec une priorité donnée à la voie électronique pour s'intégrer dans une optique de développement durable (site internet, inscriptions en ligne, alimentation de sites dédiés, ...).

Elle utilisera également comme support ses publications papiers et assurera une présence sur les salons et rencontres régionales, nationales et internationales.

#### Coordonnées :

Bernard Pavie, ONTE France

Site internet : [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

E-mail : [tourisme@ffe.com](mailto:tourisme@ffe.com)

### L'ÉQUITATION EN FRANCE, PARTIE PRENANTE DES SPORTS DE NATURE

#### « ELISE GAPAILLARD, CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL À LA FFE »



© FFE/PSV

Les sports de nature sont aujourd'hui un fait social majeur. Parmi les sports les plus pratiqués par les français, la moitié sont des sports de nature. D'ailleurs, environ 25 000 personnes, résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, pratiquent au moins, même occasionnellement, un sport de nature. On constate également que plus de 2 millions de licences, sont délivrées par les fédérations sportives dans le champ des sports de nature, dans 26 088 clubs sportifs.



© Thomas Micoulet

#### DÉFINITION DES SPORTS DE NATURE

Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et permettent un accès à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu. Ils se définissent notamment à travers leurs lieux d'exercice.

#### LES SPORTS DE NATURE, UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE

Les collectivités territoriales ont un rôle premier en matière de financement et de planification avec un statut de chef de file pour le département qui a des compétences particulières de planification et d'accès aux espaces, sites et itinéraires.

Le mouvement sportif, dont l'objet est la promotion et l'organisation des activités physiques et sportives, a des compétences particulières en matière de classification des espaces, sites et itinéraires et de conventionnement. Enfin, l'Etat, via le ministère chargé des sports, assure une mission générale d'organisation et de protection des publics.

#### LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES SPORTS DE NATURE

Les sports de nature sont pratiqués sur des espaces naturels non dédiés. Cela induit une gestion partagée et concertée avec tous les acteurs. Le développement maîtrisé des sports de nature permet de satisfaire l'aspiration des citoyens à pratiquer leurs activités en milieu naturel en la conciliant avec les autres usagers de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété.

#### Compétences du département et place de l'équitation

##### LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE

La mise en place d'actions en matière de sports de nature nécessite des acteurs au plus près du terrain. En France, le découpage départemental permet une approche précise, même si les problématiques sont différentes en fonction du territoire et de ses caractéristiques.

Ainsi, le département est chef de file et pilote la mise en place du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Celui-ci est rendu possible au travers d'une commission représentative des usagers de l'espace naturel et des décideurs : la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).



© FFE/AC

### LA PLACE DE L'ÉQUITATION AU SEIN DES CDESI

Les résultats d'une enquête menée par la Fédération française d'équitation (FFE) en 2011 révèlent que des représentants du tourisme équestre siègent dans 80% des CDESI recensées. De plus, les intérêts des cavaliers semblent être pris en compte dans 75% des cas lorsqu'une CDESI est installée.

### Compétences de l'Etat et intégration de l'équitation

#### UN PÔLE RESSOURCES NATIONAL EN APPUI DU MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS

Le Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) est un outil d'animation de réseau, de conseil et d'expertise. Son objectif est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes en matière de sports de nature.

### IMPLICATION DE L'ÉQUITATION DANS LES TRAVAUX MENÉS

La FFE collabore avec le PRNSN sur plusieurs dossiers de travail, à savoir :

- **l'accompagnement sur des problématiques particulières,**
- **la veille juridique,**
- **l'animation du réseau,**
- **la formation et les journées techniques,**
- **l'outil d'alerte pour la pérennisation des accès aux espaces, sites et itinéraires.**

### Des RTLSN aux Euro'Meet, ou pourquoi le 2<sup>e</sup> Congrès européen des itinéraires de tourisme équestre en Slovaquie ?

Les Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature (RTLSN) ont été créées en 2003. Après 5 éditions, une décision d'évolution vers une version européenne – sous l'appellation « Nature & Sports Euro'Meet » – a été prise fin 2009. L'objectif de ces rencontres est de favoriser les échanges et la concertation entre les acteurs du sport, du tourisme, de l'environnement et des territoires.

La première édition de ce rassemblement européen a été organisée à Annecy en 2011 et la seconde était donc prévue en Slovaquie en octobre 2013. A cette occasion, une journée des réseaux, en amont du congrès a été prévue. La FFE a décidé de participer à cette journée en organisant le 2<sup>e</sup> Congrès européen des itinéraires de tourisme équestre en raison du partage d'objectifs communs, à savoir :

- **la construction et la promotion d'une culture commune,**
- **la promotion des bonnes pratiques,**
- **la structuration d'un réseau européen des acteurs.**

Il semble donc essentiel de garder en tête ces dernières recommandations pour que les échanges menés dans le cadre de ces rencontres soient riches et constructifs.

#### Coordonnées:

Elise Gapaillard, Conseiller Technique National FFE

Site internet: [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

E-mail: [elise.gapaillard@ffe.com](mailto:elise.gapaillard@ffe.com)



### LES ITINÉRAIRES ÉQUESTRES, PRODUITS TOURISTIQUES ET DE PROMOTION DES RÉGIONS RURALES POLONAISES

**« MARZENA JOZEFczyk, DOCTORANTE À L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE L'UNIVERSITÉ DE WROCLAW, POLOGNE »**



Ces dernières décennies, grâce à l'engouement croissant pour le tourisme équestre, de nombreux itinéraires ont été balisés en Pologne. Beaucoup de régions, surtout rurales, ont ainsi misé sur cette activité pour promouvoir leur territoire. Des investissements conséquents ont été déployés pour permettre de développer des produits de marque dans différentes régions. Le tourisme équestre connaît un essor important sur le pays, qui tente de développer cette pratique sur le même modèle que celui adopté par les pays d'Europe de l'Ouest, pionniers en la matière.

Cette croissance s'explique en partie par sa popularité et l'engouement qu'il suscite auprès des polonais mais également par l'autorisation d'accéder aux forêts nationales, au départ interdites à la pratique. Dépendant de moyens humains et financiers mais également de l'accès aux espaces de pratique, un gros travail de fond doit encore être mené pour pouvoir proposer des produits de randonnées équestres régionaux à part entière.

### CADRE LÉGAL DU TOURISME ÉQUESTRE EN POLOGNE



L'équitation et plus particulièrement le tourisme équestre sont des activités règlementées sur certains espaces de pratique en Pologne. Randonner dans les forêts nationales, propriété de l'Etat et couvrant la quasi-totalité des forêts du pays, est interdit en dehors des itinéraires balisés. En général, la réglementation forestière stipule qu'il est autorisé d'emprunter les chemins à pied, à côté de son cheval, mais pas en action de monte. Aucune règle précise n'existe pour informer où et comment créer de nouveaux itinéraires sur ces espaces.

La Pologne ne dispose pas d'organisme fédéral s'assurant de la gestion du tourisme équestre sur son territoire. Cette dernière revient à une organisation composée de deux commissions totalement indépendantes regroupant des dirigeants de clubs et des pratiquants d'équitation d'extérieur.

Une commission prend en charge la gestion des itinéraires en zone montagneuse et l'autre en zone de plaine. Pour la zone montagneuse, la structure est très active et propose un registre répertoriant l'ensemble des itinéraires possibles. Beaucoup de travail reste encore à faire notamment à destination des individuels qui souhaitent randonner.

### PRODUITS EMBLÉMATIQUES DU TOURISME ÉQUESTRE EN POLOGNE

Parmi l'offre disponible sur le territoire polonais, trois produits emblématiques, fruit d'un travail de longue haleine, ont été créés pour dynamiser les régions rurales. Ces dernières ont souhaité mettre l'accent sur la proposition d'une offre réelle de randonnée équestre à destination des touristes pour diversifier leur activité.

#### *L'itinéraire Karpackie Podkowy*

L'itinéraire, le « fer à cheval des Carpates », est fondé sur la coopération entre les établissements équestres, les propriétaires de chevaux, les fermes pratiquant l'agrotourisme et les autorités locales (les comtés, les parcs nationaux et les forêts nationales). Au total 17 communautés ont été impliquées dans le projet sur le parc national de Margurski qui traverse plusieurs territoires du sud-est de la Voïvodie : les Basses Carpates et la Matopolskie. Le projet a été financé en grande partie avec les fonds des ONG mises en œuvre au sein de la Zone Economique Européenne, qui ont permis de développer 880km de sentiers équestres, jalonnés d'aménagements (panneaux d'informations, poteaux de balisage, ...).

Pour assurer la promotion du produit, des cartes ont été éditées et l'itinéraire a été présenté lors de réunions et de conférences de presse. Il est difficile de dire pour cet itinéraire quels seront les effets et les retombées sur le long terme. Depuis l'aboutissement du projet en 2010, l'itinéraire a cessé de se développer et a perdu de son attractivité. Des efforts doivent être menés pour redynamiser le produit.



## 2. SYNTHÈSES DES INTERVENTIONS

### L'itinéraire Lodzkie Horse Trail

Cet itinéraire traverse le centre de la Pologne sur la région du Lodz en Voïvodie, à l'initiative du projet. Le but était de créer un produit touristique de qualité, susceptible d'attirer les touristes polonais et étrangers sur une région de plaines en plein cœur du pays. Environ 4 millions d'euros ont été investis pour proposer une boucle de 2000 km connectée à 200 écuries et centres équestres. Contrairement au premier itinéraire, le produit fonctionne toujours aujourd'hui. Ce projet a fait l'objet d'une plus ample présentation durant le congrès par Ewa Skrobecka.

### L'itinéraire Bieszczadzkie Horse Trail

Ce circuit de 500km, situé dans la partie sud-est de la Pologne, est né d'un mouvement spontané lié à la tradition ancestrale d'élevage des poneys Hucul dont ces montagnes sont le berceau. Le parc national de Bieszczadzki (pour les chemins concernant l'intérieur du parc) et la Commission du tourisme équestre en montagne (pour les chemins concernant les alentours du parc) ont été à l'initiative de cette démarche. Le financement de ce projet a été moindre que pour les deux premiers itinéraires même s'il reste dur à estimer.

La traversée du parc à cheval reste payante et réservée exclusivement aux écuries et centres équestres présents aux alentours du parc. Cette organisation permet de faire vivre les structures autour du parc mais est un frein au développement de l'activité, notamment à visée de la clientèle d'individuels.

Cet itinéraire, peu fréquenté, tombe en désuète car les marques de balisage, non entretenues, commencent à disparaître.

### DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR DÉVELOPPER LE TOURISME ÉQUESTRE



© Amélia Chopianac

La Pologne doit faire face à deux principales difficultés dans le développement et l'animation des itinéraires de tourisme équestre.

La durabilité des infrastructures constitue l'un des principaux freins à la hausse de fréquentation des itinéraires. Le balisage et les panneaux d'information sont peu entretenus faute de moyens. Les marques tendent donc à disparaître et les itinéraires voient leur fréquentation diminuer.

Le second frein concerne l'impact du cheval sur l'environnement et notamment sur les chemins empruntés. L'érosion du sol provoquée par le passage des chevaux mais également l'introduction de plantes invasives ou d'éléments extérieurs par leur intermédiaire sont autant de facteurs qui poussent les gestionnaires d'espaces de pratique (forêt, parc, ...) à refuser la création d'itinéraires équestres sur leur territoire.

#### Coordonnées:

Marzena Jozefczyk, Doctorante à l'université de Wrocław

E-mail: [marzena.jozefczyk@uni.wroc.pl](mailto:marzena.jozefczyk@uni.wroc.pl)

### L'IMPORTANCE DE L'INFRASTRUCTURE POUR L'AVENIR DU TOURISME ÉQUESTRE

#### « HERVÉ DELAMBRE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TOURISME ÉQUESTRE »



© FEE/PSV

Depuis les prémices du tourisme équestre, la nécessité de conserver et protéger les espaces de pratique en France a toujours été présente. Dans un certain nombre de pays, cette préoccupation est émergente ce qui amène aujourd'hui le CNTE à regrouper l'ensemble des acteurs européens autour de la table pour tenter de préserver les chemins et développer la pratique.

Pionnière dans la volonté de préserver, entretenir et promouvoir les chemins, la France suivie très vite par l'Italie et la Belgique, s'est associée à ces dernières pour créer la FITE en 1975. Elle regroupe aujourd'hui une vingtaine d'organismes nationaux de tourisme équestre, dont 17 en Europe.

A cette période, le tourisme équestre commence à se structurer et les premières actions en faveur des chemins voient le jour. Les chemins ne manquent pas et les collectivités locales ne parviennent plus à les gérer et cherchent à les vendre pour s'en débarrasser. Quelques visionnaires ont bien vu là la nécessité d'en préserver l'essentiel pour sauvegarder l'avenir de la pratique. Deux préoccupations sont venues par la suite s'ajouter à la préservation des chemins : l'aménagement des espaces de pratique et la formation. Un travail de base de recensement, de défense, d'entretien et de pérennisation de l'infrastructure a alors commencé.

Pour pratiquer le tourisme équestre et commercialiser les produits correspondants, il faut, avant tout, des chemins et des sentiers ouverts aux chevaux et si possible aux attelages. Sont également indispensables des gîtes et relais susceptibles d'accueillir les chevaux et leurs cavaliers, des professionnels formés et aptes à satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante, de même qu'une cavalerie adaptée. Quand ces conditions sont réunies, le tourisme équestre représente un élément économique, social, humain d'importance certaine, qui rejaillit sur :

- la fréquentation des gîtes, relais et auberges rurales,
- le monde agricole (alimentation chevaux/cavaliers, à la ferme, ...),
- l'élevage,
- l'utilisation régulière et l'entretien des chemins et des sentiers,
- la formation des cadres et des pratiquants de l'équitation d'extérieur,
- les métiers liés au monde du cheval (selliers-bourreliers, maréchaux-ferrants, marchands de matériels ...),
- l'animation des campagnes et du monde rural d'une manière plus large,
- la création d'emplois,
- la défense et la préservation de l'environnement à laquelle une importance grandissante est accordée.



© Simon Bourrier

L'Europe possède un riche patrimoine de sentiers empruntés chaque année par de nombreux pratiquants dans diverses disciplines de pleine nature.

Ce patrimoine est une énorme richesse mise à la disposition d'un public dont les besoins vont grandissant.

Dans l'espace européen, en fonction des législations propres à chaque entité, les chemins ne bénéficient pas des mêmes normes, des mêmes marques de balisage, de la même volonté de préservation.

Les rencontres européennes doivent permettre de se diriger vers une démarche commune, de faciliter les rencontres, de favoriser les échanges pour encourager les liaisons transfrontalières et le passage des frontières.

#### Coordonnées:

Hervé Delambre, FITE

Site internet: [www.fite-net.org](http://www.fite-net.org)

E-mail: [info@fite-net.org](mailto:info@fite-net.org)

## 2. SYNTHÈSES DES INTERVENTIONS

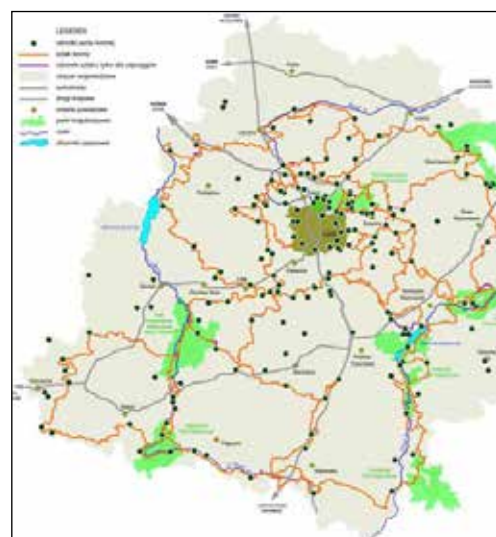
### LES ÉTAPES DE LA CRÉATION DU CIRCUIT ÉQUESTRE DU LODZ, PLUS LONG ITINÉRAIRE ÉQUESTRE EUROPÉEN

#### « EWA SKROBECKA, CHARGÉE DE MISSION TOURISME AU BUREAU DU MARÉCHAL DE LA VOÏVODIE »



La région du Lodz, située au centre de la Pologne, est dotée d'un héritage culturel et historique important mais aussi de paysages et de monuments remarquables. Un projet d'itinéraire équestre, le Łódź Horse Trail a fait l'objet de 6 années de travail pour s'achever en Juin 2012 dans le cadre du dispositif « Tourisme à cheval - Infrastructure de produit touristique unique et innovant », ce qui a largement profité au développement de la politique menée par la Voïvodie de Łódź en matière de tourisme. Le projet a été co-financé par l'Union européenne au titre du Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme opérationnel d'économie innovante.

#### MONTAGE DU PROJET



En 2006, la Voïvodie de Łódź a mis en place une stratégie de développement touristique, montée en relation avec l'association polonaise du tourisme. L'ambition du bureau du Maréchal de la région était de proposer, dans le cadre de cette action, un programme de développement du tourisme équestre. La tradition de l'équitation étant très présente en Pologne, l'idée était de mettre en avant l'activité en développant un itinéraire équestre touristique jalonné d'infrastructures. Un Comité de pilotage, composé des membres du bureau mais également d'associations équestres, a proposé en 2007 un avant propos de l'itinéraire, accompagné d'un programme de travail détaillé, aux acteurs de la région.

En 2008, le tracé sur cartes des deux boucles d'itinéraires a été soumis à l'organisation du tourisme de Pologne représenté par le ministère du développement régional, institution en charge du programme opérationnel d'économie innovante pour la période 2013-2017. Parmi 175 dossiers déposés, le projet d'itinéraire équestre a été retenu. Sur un projet d'une valeur totale de 8 millions d'euros, 3,6 millions provenaient de fonds européens.

#### DESCRIPTION DU CIRCUIT



Le territoire de la Voïvodie couvrant une superficie de 18 219km<sup>2</sup>, laisse libre champ au développement du tourisme équestre, qui fait partie des aspirations de la région axées sur le tourisme de nature. Les 1817km d'itinéraires équestres, traversant sept parcs naturels, font du Łódź Horse Trail le plus long circuit équestre européen. Cet itinéraire se décline en deux boucles, une intérieure autour de la ville de Łódź d'une longueur de 356km et découpée en 12 tronçons mais également une extérieure le long de la frontière de la région d'une longueur de 1461km et découpée en 45 tronçons.

#### Aménagements et sécurité

Cet itinéraire équestre est composé d'un réseau dense d'infrastructures comprenant 200 centres équestres, une centaine de sites touristiques, des solutions technologiques innovantes ainsi que 21 haltes aménagées. Les deux boucles de l'itinéraire sont balisées avec des marques rouges (points) ou orange (flèches).

Au total, plus de 1 400 panneaux d'informations ont été disposés pour renseigner le cavalier sur la direction à suivre et les monuments visibles du parcours. Des visites culturelles sont également possibles depuis l'itinéraire. Des aménagements spécifiques ont été mis en place pour permettre aux cavaliers de s'arrêter et laisser leurs chevaux en toute sécurité.

L'itinéraire est également jalonné de 103 panneaux de sécurité, installés aux abords des traversées de route. Ils informent cavaliers et automobilistes de la présence potentielle d'autrui. Une partie du financement du projet a été allouée à l'entretien de cet itinéraire.



Pour assurer la sécurité des cavaliers à tout moment, des trackers GPS sont disponibles dans les centres d'informations postés sur cet itinéraire. Cette nouveauté technologique permet à l'ensemble des organismes de sécurité (pompiers, unités d'urgences, centres d'information ...) de connaître les coordonnées GPS exactes des cavaliers en temps réel. Lorsque le SOS du GPS est activé, un message d'alerte est automatiquement envoyé à ces autorités.

L'outil est utilisable pour signaler un problème survenu pour le cavalier ou son équidé. Sur l'ensemble de l'itinéraire la surveillance des touristes peut être effectuée de 3 manières différentes à savoir par suivi des PDA (Personal Digital Assistant), via les téléphones mobiles ou par suivi des trackers GPS.

### **Information et promotion**

Dans l'optique de proposer une offre de services complète et de qualité, des centres de renseignements ont été créés tout au long de l'itinéraire pour permettre aux randonneurs d'accéder gratuitement aux informations le concernant. Ces espaces, ouverts tous les jours et accessibles à tous, mettent à disposition connexion internet et imprimantes mais également tracker GPS.

Le centre administratif du circuit a été rénové pour faire office de centre d'information et dispose également d'une dizaine de boxes pour accueillir les chevaux à l'étape. Des conférences de presse sont régulièrement organisées sur ce lieu pour que les journalistes assurent la promotion du tourisme équestre dans les journaux et médias locaux ou nationaux.

Un portail web, W Siodle (« En selle ») a été mis en ligne, permettant de trouver toutes les informations nécessaires à la préparation de sa randonnée. Ce site interactif propose entre autre des astuces pour randonner, le téléchargement de l'itinéraire ou d'un de ses tronçons, une liste d'intérêts naturels et culturels et les services associés (restauration, hébergement, centres équestres, ...) présents dans un rayon de 15km.

Un point clé du projet reposait sur la promotion du circuit. Une mascotte, que l'on retrouve sur l'ensemble des supports de communication, a été spécialement créée pour l'occasion (cheval jaune). Le circuit bénéficie de la notoriété du festival international Piknik Country à Mragowo, rassemblant amateurs de musique et d'équitation, pour assurer sa promotion. Le calendrier répertoriant les manifestations annuelles sur les boucles ou à proximité est disponible sur le portail Web.

### **BILAN DU PROJET**

Le projet a été nommé et a reçu le prix dans la catégorie Tourisme actif de la sixième édition du concours national «La Pologne encore plus belle - 7 merveilles des fonds européens» organisé par le ministère du Développement régional. Malgré cette reconnaissance nationale, des efforts en faveur de la communication doivent être menés.

Peu d'associations ou centres équestres assurent la promotion de ces boucles en Pologne ou vers l'Europe et aucune agence de voyage ne les commercialisent. L'office en charge de la gestion de l'itinéraire souhaite donc inciter ces acteurs à faire vivre ces boucles au travers de randonnées et de manifestations et à proposer une offre en direction de la clientèle étrangère.

#### **Coordonnées:**

Ewa Skrobecka, chargée de mission bureau  
du Maréchal de Voïvodie

Site internet: [www.siodle.lodzkie.pl](http://www.siodle.lodzkie.pl)

E-mail: [ewa.skrobecka@lodzkie.pl](mailto:ewa.skrobecka@lodzkie.pl)



## 2. SYNTHÈSES DES INTERVENTIONS

### LES CONTRAINTES DOUANIÈRES, FREIN AU TOURISME ÉQUESTRE TRANSFRONTALIER

#### « OLIVIER TEIRLIJNCK, PRÉSIDENT DE VVR (ASSOCIATION DE TOURISME ÉQUESTRE DE FLANDRE) »



© FFE/EB

Randonner vers l'étranger c'est partir à l'aventure dans une optique de découverte, de rencontres et de moments de convivialité. Pour se faire, des conditions sine qua non doivent être réunies pour faire vivre au randonneur une expérience de qualité. Pour son séjour vers l'étranger, le randonneur a besoin des tracés des chemins (sur carte ou téléchargeables en version gpx), des infrastructures d'accueil (hébergement, restauration, centres équestres, ...), d'une liste de services à proximité (vétérinaire, maréchal ferrant, ...) mais également d'autorisations de passage des frontières.

Lors de randonnées, le passage des frontières, que ce soit à cheval ou en van, se heurte parfois aux directives douanières, celles-ci variant selon les pays traversés. Ces contraintes sont un réel frein au développement des itinéraires transfrontaliers et du tourisme en général. Une réflexion s'impose à l'ensemble des pays européens concernés pour envisager des solutions durables pour le développement de cette activité.

#### RÈGLEMENTATION ACTUELLE POUR LE PASSAGE DES FRONTIÈRES



© FFE/PSV

La randonnée équestre transfrontalière rencontre aujourd'hui des difficultés à la fois administratives – la lourdeur des démarches incitant les randonneurs à cheval à ne pas emprunter les postes de douane – et sanitaires – posant des questions de traçabilité et d'inadéquation du certificat de santé valable seulement dix jours. Ces répercussions, parfois financières, peuvent ainsi être dommageables à la pratique du tourisme équestre.

Pour traverser plusieurs pays – Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France – le randonneur doit être en possession des éléments suivants : une carte d'identité et un passeport équin en règle mais aussi d'un certificat sanitaire qui n'est valable que 10 jours après l'inspection (qui doit être faite moins de 48h avant le départ) et d'un certificat de transport si le voyage s'effectue en van.

Entre les pays du Benelux, un assouplissement des formalités a été décrété par l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) depuis le 24 juin 2009 pour les formalités de transport des équidés qui sont montés à des fins sportives ou récréatives dans cette zone. Le passage des frontières ne pose donc aucun souci entre ces pays.

En Allemagne, un certificat de santé est requis pour l'entrée sur le territoire. Ce certificat n'étant valable que 10 jours, le randonneur devra s'assurer de la possibilité de renouveler ce certificat avant le passage d'autres frontières si le délai venait à expirer.

Pour le transport d'un équidé en van d'un pays A vers un pays B, la loi européenne stipule que pour le voyage retour, la réglementation du pays d'où l'on vient est de vigueur. Si on part de la France pour la Belgique, la réglementation devant être respectée est celle de la France. Des frais doivent donc être engagés pour retourner en Belgique à savoir une visite vétérinaire et un certificat d'exportation et de transport.

En fonction du sens de la randonnée et des pays traversés les obligations administratives diffèrent. Les accords passés entre les pays membres du Benelux ne prévalent pas pour les autres pays européens. Une logique européenne doit être adoptée pour uniformiser ces démarches pour l'ensemble des pays membres de l'union.

### PISTES DE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER LE TOURISME ÉQUESTRE TRANSFRONTALIER

Afin de pouvoir proposer aux administrations nationales et européennes des éléments pour faciliter le passage des frontières aux cavaliers de tourisme équestre, un travail doit être mené entre l'ensemble des pays européens. Chaque pays impliqué dans le tourisme équestre doit lister ses propres contraintes et obligations et les comparer à celles des pays avoisinants dans l'espoir de trouver des compromis facilitant la randonnée équestre internationale.

En France, les compétitions équestres, non considérées comme des activités économiques, ne sont pas soumises à la réglementation applicable au tourisme équestre et bénéficient d'un allègement des formalités administratives. La randonnée et le transport des équidés pourraient parfaitement s'inscrire dans le cadre non-économique et faciliter ainsi la traversée des frontières.

Il est également mentionné dans la réglementation française qu'aucune autorisation administrative n'est requise pour le transport d'un seul animal sur une distance inférieure à 65km, même réalisé dans le cadre d'une activité économique. Une fois de plus, la randonnée à cheval pourrait s'y inscrire.

La question de la légitimité du certificat sanitaire pour une durée de 10 jours se pose. Une analyse des maladies équine les plus courantes stipule que le temps d'incubation est de minimum 10 jours. Excepté pour les randonnées au long cours, la durée de randonnée est inférieure au temps d'incubation. Le carnet de vaccination accompagné d'une mention européenne pourrait suffire pour le loisir et la randonnée sur les courtes durées.

Par ailleurs, pour faciliter le tourisme équestre, le carnet sanitaire onéreux pourrait être remplacé par une obligation gratuite consistant à signaler son voyage pour connaître la destination et la durée du séjour à l'étranger du cheval.

Ces propositions ne pourraient s'appliquer qu'aux individuels passant avec leurs propres chevaux. Pour les professionnels, il y a une connotation économique et commerciale, les réglementations en vigueur devront donc être appliquées.

### CONCLUSION



© CRTE Franche-Comté / Yves Goux

La lourdeur des démarches fait qu'aujourd'hui la majeure partie des cavaliers et professionnels randonnant à l'étranger ne tiennent pas compte des obligations, les contrôles étant par ailleurs peu fréquents.

Ce manquement peut s'avérer risqué dans la mesure où en cas de défaillance lors du contrôle des amendes peuvent être attribuées. Ces fraudes pourraient également remettre en cause à terme le passage des frontières à cheval.

Pour promouvoir les randonnées transfrontalières, il faut donc impérativement garder à l'œil le prix des obligations législatives, simplifier les démarches administratives et promouvoir les accords inter-frontaliers avec les pays voisins.

Tous les acteurs européens du tourisme équestre doivent donc y contribuer pour trouver des solutions viables pour le développement de la randonnée à cheval à l'international.

#### Coordonnées:

Olivier Teirlinck, ONTE Belgique

Site internet fédéral : [www.equibel.be](http://www.equibel.be)

Site internet francophone : [www.lewb.be](http://www.lewb.be)

E-mail : [olivier@ruitertoerisme.eu](mailto:olivier@ruitertoerisme.eu)



Comité National de  
**TOURISME  
ÉQUESTRE**

---

*Le cheval*

